

<u>FESTIVAL DE THÉ</u>ÂTRE AMATEUR « LES RENDEZ-VOUS D'ART*SCÈNE* »

Conditions de participation

Conditions de représentation et d'installation

- Les troupes doivent savoir qu'elles vont jouer en mode festival, c'est-à-dire :
 - Qu'elles auront accès à la salle le jour de la représentation à partir de 9h;
 - Que la représentation doit avoir lieu à 20h précises (15h le dimanche) ;
 - o Qu'elles doivent avoir quitté les lieux avec leur décor et matériel pour minuit au plus tard ;
- Le régisseur de la salle est là pour une aide ponctuelle ; la troupe doit donc prévoir un régisseur pour la conduite du spectacle ;
- L'ordre de présentation est établi par le comité d'organisation.
- Une visite technique des lieux aura lieu avec les troupes participantes.
- Le plan d'éclairage doit être transmis 3 semaines avant la représentation et au plus tard, le jour de la visite technique ;
- La troupe doit fournir une liste des comédiens, metteur en scène et régisseur avec leurs coordonnées complètes afin d'organiser au mieux leur accueil ;
- Seule la liste des membres reprise sur la demande d'inscription sera dispensée du droit d'entrée à la représentation ;
- Sur demande, un catering pour les comédiens, metteur en scène et régisseur sera prévu.

Sélection

S'il y a plus de 4 troupes participantes, une sélection sera faite par les membres du CA:

- Soit sur base administrative (en ordre d'inscription);
- Soit par tirage au sort en présence d'une personne extérieur au CA.

Publicité, communication

- ALTA s'engage à promotionner l'évènement ;
- Les compagnies participantes sont invitées à partager les différents supports de communications élaborés par ALTA;
- La troupe fournira en outre toutes les informations utiles à la confection d'un programme : distribution, résumé de la pièce, auteur, présentation de la troupe.

Frais de déplacement

 Un défraiement forfaitaire de déplacement entre le siège social de la troupe et le lieu de la représentation sera fixé selon le montant légal en vigueur.

Droits d'auteur, assurance et cotisation

- La compagnie s'engage à assurer son équipe (et ses comédiens) en responsabilité civile <u>auprès de la FNCD</u> (2,50€ par personne) ou auprès de tout autre organisme.
- Les droits d'auteurs :
 - o Sont à déclarés par la compagnie auprès de la SACD ou la SABAM;
 - Seront payés ou remboursés par ALTA;
- La troupe doit être en ordre de cotisation ALTA.

Divers

• Pour le repas de clôture, une participation de 5€ par personne sera demandée.